

À savoir

Pour qui?

Les enfants des écoles élémentaires.

■ Éveil : 5 à 6 ans

■ Découverte : 7 à 8 ans ■ Initiation sportive : 9 à 12 ans

Les groupes sont organisés en fonction de l'âge des enfants.

ATTENTION !

Le nombre de places est volontairement limité en fonction du taux d'encadrement et conformément à la législation en vigueur afin de préserver la qualité de l'enseignement sur les activités. Nous nous réservons le droit d'annuler tout ou partie des programmations en fonction de la disponibilité des installations sportives, des intempéries ou toute autre raison liée à l'organisation de la direction des sports.



Tous les mercredis (hors vacances scolaires) Reprise des activités : **mercredi 18 septembre 2019** Fin des activités : **mercredi 17 juin 2020**

Où?

Rendez-vous au gymnase **Jean-Moulin** (51 ter. rue Francis-de-Pressensé)

Quelles affaires?

- Vêtements de sport confortables
- Sac à dos avec des chaussures propres
- Tenue de rechange
- Bouteille d'eau et une collation (jus de fruits et gâteaux secs)



Horaires?

De 13 h 30 à 16 h 30.

ATTENTION!

Accueil des enfants de 13 h 30 à 14 h.

Au-delà, votre enfant risque de se retrouver sans activité ou en dehors des installations sportives et ne sera pas sous la responsabilité de la ville.

Fin d'activité à 16 h 30.

Merci de respecter cet horaire. La responsabilité de la ville n'est plus engagée au-delà cet horaire.



Quels objectifs & quel programme?

Les finalités

Le Centre d'Initiation Sportive (C.I.S) propose aux sportifs en herbe de 5 à 12 ans (école élémentaire) une programmation d'activités physiques et sportives variées tout au long de l'année. Les contenus et les situations pédagogiques mis en place contribuent au développement de la personnalité des enfants et favorisent la solidarité, la coopération, la socialisation, l'expression, la communication et la mixité. Les éducateurs construisent avec les enfants des règles de vie qui participent à l'éducation et à la citoyenneté.

Les objectifs

Contribuer au développement de la personnalité des enfants, leur apprendre à vivre ensemble et à partager des moments de vie collective.

Expliquer, montrer, regarder, coopérer, confronter, faire, communiquer, valoriser, récompenser, préciser, exprimer, personnaliser, améliorer, s'opposer, etc.

Pour les 5/8 ans

Aider au développement des habiletés motrices des plus petits : rouler, faire rouler, ramper, bondir, rebondir, attraper, faire attraper, voler, faire voler, se repérer, s'orienter, se suspendre, se déplacer, sauter, courir, viser, jongler, s'équilibrer, tout simplement marcher, etc.

Pour les 9/12 ans

Développer et acquérir des compétences spécifiques à chaque activité physique et sportive abordée afin d'aider à choisir un sport à l'issue des années passées sur le dispositif.

Programmation

L'année scolaire est partagée en cycles de **5 à 9 mercredis** de « vacances à vacances » (5 cycles/an).

Panel d'activités proposées :

- Jeux de raquette et de balles Jeux de ballons et sports collectifs
- Jeux de glisse Jeux de plein air et de repérage Les arts du cirque, acrosport Jeux gymniques Jeux d'opposition Jeux athlétiques Jeux traditionnels Nouveaux sports (non fédérés ou peu représentés, mais qui ont beaucoup d'intérêts pédagogiques)
- Sports « urbains » (sports déclinés en version « urbaine »).

L'encadrement des activités est assuré par des éducateurs sportifs diplômés conformément à la législation en vigueur. Les activités se déroulent au sein des équipements sportifs municipaux.





Modalités d'inscription

- 7 septembre 2019 au forum des sports et des associations
- à partir du **9 septembre 2019** à la direction des sports

Plus d'informations:

- **1** 01.79.87.62.80
- sports@mairie-bezons.fr
- www.ville-bezons.fr ou sur les réseaux sociaux de la ville

Documents à fournir avant la reprise des activités :

- Certificat médical individuel datant de moins d'1 mois de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives (y compris les activités aquatiques).
- Carte de quotient familial disponible auprès de la direction Enfance-Écoles (tél : 01 79 87 62 90)
- Attestation d'assurance « responsabilité civile » individuelle couvrant les activités sportives municipales





Les tarifs

Les tarifs sont calculés selon le quotient familial et sont fixés par délibération du conseil municipal.

Toute activité commencée est due. Les périodes manquées (demi-journée, cycle) ne sont pas remboursables.

Activité sur période scolaire (Tarif annuel)			
Quotient	Tarif annuel	dont	
		Frais de dossier : forfait fixe	Coût annuel de l'activité
А	30,19 €	6,04 €	24,15 €
B - C	60,11 €	12,02 €	48,09 €
D - E	88,93 €	17,79 €	71,14 €
F - G	118,95 €	23,79 €	95,16 €
Н	128,78 €	25,76 €	103,02 €
l	138,01 €	27,60 €	110,41 €
J	150,12 €	30,03 €	120,09€